

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION DES
GRANDS EVENEMENTS ET DU SPORT

SCHEMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITE
2021 – 2023

27/08/2021



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
POLITIQUE D'ACCESSIBILITE	3
RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES AFFECTEES A L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE ...	3
ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE	3
Action de formation et de sensibilisation	4
Recours à des compétences externes	4
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	4
Test utilisateur	4
Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché	4
Recrutement	4
Traitement des retours utilisateurs	5
PROCESSUS DE CONTROLE ET DE VALIDATION	5
PERIMETRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL	5
Recensement	5
Évaluation et qualification	5
AGENDA PLANIFIE DES INTERVENTIONS	6
Plans annuels	6

INTRODUCTION

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes au Conseil Départemental de la Vendée.

Conseil Départemental de la Vendée
40, rue du Maréchal Foch
85923 La Roche sur Yon Cedex 9

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

Le Conseil Départemental de la Vendée est structuré autour de plusieurs directions qui sont autonomes par rapport à leur parc applicatif et de site web.

Ce schéma concerne le parc de sites web géré par la Direction de la Communication, des Grands Evènements et du Sport, pour le Département de la Vendée.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité de : Direction de la Communication, des Grands Evènements et du Sport (DCGES), accessibilite-dcges@vendee.fr.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES AFFECTEES A L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Une évaluation en termes de besoins humains et financiers a été élaborée et a conduit à la création d'une ligne budgétaire spécifique dédiée à l'accessibilité numérique.

ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés, l'accompagnement des personnels, une modification des procédures de

marché et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels la Direction de la Communication, des Grands Evènements et du Sport du Conseil Départemental de la Vendée va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner la : Direction de la Communication, des Grands Evènements et du Sport du Conseil Départemental de la Vendée dans la prise en compte de l'accessibilité. Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d'accompagnements et plus particulièrement les actions d'audits et de certification des sites web et applications concernées.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences sont rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

Test utilisateur

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateur constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'élaboration des procédures de marché ne rentre pas dans le cadre des missions prises en charge par la DCGES.

Recrutement

Les procédures de recrutement ne rentrent pas dans le cadre des missions prises en charge par la DCGES.

Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact va être mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Le Conseil Départemental dispose d'un process (saisine pour les usagers) qui pourrait servir de support au traitement des retours utilisateurs. Ce processus va être adapté pour prendre en compte le traitement de retours utilisateurs en situation de handicap.

Dans l'attente les demandes seront traitées par la Direction de la Communication, des Grands Evènements et du Sport, accessibilite-dcges@vendee.fr, responsable de l'élaboration, la mise en place et le suivi de ce schéma pluriannuel.

PROCESSUS DE CONTROLE ET DE VALIDATION

Chaque site ou application fera l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinés à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

PERIMETRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL

Recensement

La Direction de la Communication, des Grands Evènements et du Sport du Conseil Départemental de la Vendée gère 23 sites internet à destination du public.

Évaluation et qualification

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

À l'issue de cette évaluation, 5 sites vont être arrêtés au cours de l'année 2021, le schéma porte donc sur les 18 sites restants.

AGENDA PLANIFIE DES INTERVENTIONS

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2021 à 2023.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique de la Direction de la Communication, des Grands Evènements et du Sport du Conseil départemental de la Vendée.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2021	https://www.vendee.fr/Accessibilite	27/08/2021
Plan annuel 2022	À venir	À venir
Plan annuel 2023	À venir	À venir